

Délibération n° 2018-24

Point de l'ordre du jour : I

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 01/10/2018

Vu le décret n° 2011-21 du 5 janvier 2011, modifié, relatif à l'École normale supérieure de Cachan.

Vote unique :

Le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2018 du conseil d'administration de l'École normale supérieure Paris-Saclay.

Nombres de votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait à Cachan, le 14 décembre 2018

Pour extrait conforme,
Le Président de l'École normale supérieure Paris-Saclay


Pierre-Paul ZALIO

Pièce jointe : Procès-verbal de la séance du 01/10/2018

Classée au registre des délibérations sous la référence :

CA - 14.12.2018 - D.2018-24

Publiée sur le site internet de l'ENS Paris-Saclay le :
17/12/18

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS Paris-Saclay, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2018

Projet de procès-verbal

	Établissement	Nom	Prénom	Présent/ Excusé
Président du CA	ENS Paris-Saclay	ZALIO	Pierre-Paul	Présent
Personnalités qualifiées	AIRBUS SAS	BARBAUX	Yann	Présent
	CentraleSupélec	SOUBEYRAN	Romain	Présent
	ENS Rennes	DEBUSSCHE	Arnaud	Présent
	Saint-Gobain	FAFET	Gérald	Excusé
	IFSTTAR	JACQUOT-GUIMBAL	Hélène	Excusée
	Amplitudes Technologies	MARITON	Michel	Présent
	Association des anciens élèves	LAURRE	Jérôme	Excusé
	ENS de Lyon	PINTON	Jean-François	Excusé
	ATHENA	THIBAUT	Françoise	Présente
Représentants d'institutions partenaires	Université Paris-Saclay	BLOCH	Gilles	Présent
	Conseil régional Ile de France	LE BOHELLEC	Franck	Excusé
	CNRS	PAPILLON	Marie-Hélène	Présente

	Académie des sciences	PIRONNEAU	Olivier	Excusé
	Université Paris-Sud	RETAILLEAU	Sylvie	Excusée
Collège A	Département de Génie mécanique - LMT	BOUCARD	Pierre-Alain	Présent
	ISP	LACOUR	Stéphanie	Présente
	Département de Physique – LPQM	LEDOUX-RAK	Isabelle	Présente
	Département de Physique - LAC	ROCH	Jean-François	Excusé
	Département de Génie civil - LMT	ABHARI	Kamila	Présente
Collège B	Département de Chimie - PPSM	JULIEN-RABANT	Carine	Présente
	Département de Biologie	RIALLAND	Pascale	Présente
	Département EEA - SATIE	VOURC'H	Eric	Excusé

Élèves et étudiants	Département d'Économie et gestion Département de Génie civil	LHOMME Suppléant : MARTIN-CAVILLE	Pierre Camille	- Présente
	Département d'Économie et gestion Département de Physique	FRIDLIN Suppléant : MOLONSKA	Morgane Charles	Excusée -
	Département d'Économie et gestion Département de Physique	FAYARD Suppléant : JACQUOT	Mélusine Oscar	Excusée
	Département de Mathématiques	LE MAILLOUX Suppléant : SCHLICH	Guillaume Suzanne	Excusé -
BIATSS	Direction de la scolarité et de la vie étudiante	RABE	Tiana	Excusée

28 votants/13 mandats

Représentants du Ministère :

Conseiller d'établissement	MAIRESSE	Marie-Pierre	-
Représentant DGESIP	TARAVELLA	Didier	Présent

Représentants du Rectorat :

DES	CLEM	Chantal	Présente
------------	------	---------	----------

Membres de droit :

Agent comptable (intérim)	GUERMANN	Alain	Excusé
Directeur général des services	TAVERNIER	François	Présent

Invités permanents présidence :

Vice-présidente déléguée aux études et à la vie étudiante	DE SA	Caroline	Excusée
Vice-présidente chargée des moyens	DURIEU	Cécile	Présente
Vice-président chargé de la recherche	NAKATANI	Keitaro	Présent
Vice-présidente chargée de la formation	LARTIGUE	Claire	Présente

Invités :

Directrice du projet Saclay	GOBERT	Hélène	Présente
Directrice générale des services adjointe	TORRICELLI	Catherine	Présente
Directeur du CMLA, chargé de mission IA	VAYATIS	Nicolas	Présent

ORDRE DU JOUR

I.	Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juillet 2018 – Vote	3
II.	Point d'actualité	3
III.	Aspects institutionnels.....	3
1.	HCERES : rapport d'auto-évaluation de l'Établissement – Vote.....	3
2.	Groupement comptable ENS Paris-Saclay/CentraleSupélec – Vote.....	5
3.	Décret portant sur le changement de dénomination et d'adresse de l'École normale supérieure de Cachan – Vote.....	5
IV.	Aspects pédagogiques et scientifiques	6
1.	GIP Villebon-Georges Charpak – Vote	6
2.	Mission Intelligence Artificielle : point d'étape – Information	6
V.	Aspects ressources humaines	7
1.	Accompagnement nouveaux maîtres de conférence – Vote	7
VI.	Aspects budgétaires et financiers.....	8
1.	Engagement décennal : demandes de dispense – Vote.....	8
2.	Tarifs – Vote	8
3.	Sorties d'inventaire – Vote.....	8
VII.	Conventions – Information	8
VIII.	Questions diverses	9

La séance est ouverte à 9 heures 10.

Pierre-Paul ZALIO souhaite la bienvenue à Romain SOUBEYRAN.

I. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juillet 2018 – Vote

Le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité

II. Point d'actualité

Pierre-Paul ZALIO indique que les concours et la rentrée 2018 se sont bien déroulés.

Des enseignants et chercheurs de l'École ont obtenu divers prix de thèses et gratifications.

Par ailleurs, l'École a accueilli temporairement une centaine de migrants dans son gymnase.

En ce qui concerne la construction du nouveau bâtiment les entreprises des différents lots sont actuellement pleinement en co-activité ce qui complexifie le chantier.

Deux points méritent toujours la vigilance des acteurs du plateau : l'accès au logements des étudiants et l'amélioration de la desserte.

L'accord politique voté dans ce conseil et présenté au jury IDEX reste la feuille de route du projet. De nombreux groupes de travail ont été créés pour le concrétiser.

Gilles BLOCH précise que sept groupes de travail principaux ont démarré leurs travaux depuis le début du mois de septembre 2018. De plus, une quinzaine de sous-groupes métiers étudient l'ensemble des points particuliers. Ainsi, 300 personnes sont mobilisées par cette concrétisation du projet et peuvent s'approprier les différents sujets.

III. Aspects institutionnels

1. HCERES : rapport d'auto-évaluation de l'établissement – Vote

Pierre-Paul ZALIO indique que le rapport rappelle que les chantiers institutionnels des dernières visaient à soutenir les activités de recherche et de formation et d'affirmer le positionnement de l'établissement dans le projet Université Paris-Saclay. La période a en outre été très fortement marquée par le projet immobilier.

Le rapport est assorti d'un document stratégique qui rappelle les axes principaux :

- stabiliser le positionnement institutionnel de l'École ;
- affirmer sa vocation pré-doctorale ;
- intensifier la recherche ;
- améliorer ses services, notamment par la mutualisation ;
- construire une trajectoire budgétaire soutenable.

Oscar JACQUOT regrette que le processus de suivi individuel des normaliens ne soit pas évalué. En effet, la majorité des élèves estiment ne pas être correctement suivis.

Pierre-Paul ZALIO rappelle qu'une évaluation du diplôme auprès des élèves a montré que la tenue de ces entretiens est inégale en fonction des départements. Ce point a été abordé en comité de perfectionnement du diplôme de l'École et l'importance de la qualité du suivi des élèves a été réaffirmé comme une priorité.

Yann BARBAUX considère que le rapport est sincère. Il s'enquiert de l'évolution des besoins de financement.

Hélène GOBERT indique que le nouveau campus permettra de faire des économies notamment en consommation d'énergie. Cependant, il présente également de nouveaux coûts de maintenance. Au total, le surcoût s'élève à un million d'euros.

Carine JULIEN-RABANT s'étonne du coût supplémentaire représentée par la mutualisation. Elle craint que ces nouveaux besoins financiers n'impactent les actions de recherche.

Pierre-Paul ZALIO précise que l'École prépare avec beaucoup de sérieux et en lien avec le ministère, les échéances budgétaires à venir. Il ajoute que la mutualisation permet un développement de l'offre. C'est pourquoi elle s'accompagne d'un surcoût relatif. En revanche, la recherche n'est pas impactée, constituant une priorité pour l'École.

Arnaud DEBUSSCHE observe que l'ENS Paris-Saclay compte recruter les étudiants du second concours exclusivement sur le site de Paris-Saclay.

Pierre-Paul ZALIO précise que l'Université Paris-Saclay représente un vivier d'étudiants pour le second concours comme pour le recrutement de normaliens étudiants, cependant le recrutement restera plus large.

Michel MARITON demande des précisions sur le rôle de l'École en qualité d'opérateur des formations intensives en recherche.

Pierre-Paul ZALIO indique que ce point est encore en discussion avec l'Université Paris-Sud.

Pascale RIALLAND s'étonne du décloisonnement disciplinaire dès la première année.

Pierre-Paul ZALIO rappelle que la formation à l'ENS est conçue comme spécialisée avant de s'ouvrir à d'autres disciplines. Cependant, le décloisonnement disciplinaire doit favoriser une liberté de parcours pour l'apprenant et permettre de former sur des disciplines ou des approches émergentes. Ce décloisonnement n'est donc pas contradictoire avec la spécialisation.

Yann BARBAUX s'enquiert du budget prévu pour supporter les ambitions de l'École.

Oscar JACQUOT craint la prééminence d'un financement privé.

Pierre-Paul ZALIO admet l'insuffisance de la dotation publique de l'École pour les années à venir. Le projet Paris-Saclay est une opportunité de réunir d'autres financements.

Yann BARBAUX rappelle l'exemple des universités américaines financées par le privé.

Romain SOUBEYRAN souligne que le financement privé dans les universités anglo-saxonnes permet de servir leurs ambitions.

Michel MARITON souligne que la recherche de financement peut nourrir la problématique de recherche de l'École.

Carine JULIEN-RABANT rappelle que l'ENS Paris-Saclay doit rester une école publique.

Pierre-Paul ZALIO rappelle que les recettes propre de l'ENS Paris-Saclay issu de partenaires du secteur concurrentiel privé ne représentent que 5 % des ressources de l'établissement. L'École a, par ailleurs et de très longue date, des relations fortes avec l'industrie.

Oscar JACQUOT craint une envolée des frais de scolarité en cas de forte privatisation des ressources de l'École.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le rapport d'auto-évaluation de l'établissement et ses annexes, tels que présentés dans le document annexé.

2. Groupement comptable ENS Paris-Saclay/CentraleSupélec – Vote

François TAVERNIER indique que Loïc LOUIS, l'agent comptable de l'École, a fait valoir ses droits à la retraite. De plus, le poste d'agent comptable de CentraleSupélec est vacant au 1^{er} novembre 2018. Enfin, les évolutions réglementaires permettent désormais un rapprochement entre établissements via un groupement comptable.

Monsieur Gilles MOITON a été recruté et prendra ses fonctions au 1^{er} novembre 2018. Il connaît les spécificités de la comptabilité universitaire. Son temps se partagera pour moitié dans chaque établissement. CentraleSupélec sera son établissement de rattachement et accueillera juridiquement le groupement comptable. Les outils seront harmonisés entre les deux services, qui ne seront pas fusionnés dans un premier temps.

L'équipe de l'agence comptable de l'ENS Paris-Saclay a été rencontrée par la Direction pour l'informer de ces évolutions qui ont été soumises à l'avis du Comité technique qui a été positif.

Enfin, un protocole sera passé entre l'agent comptable et chaque établissement.

Pierre-Paul ZALIO estime qu'il s'agit d'un signal important de collaboration entre les établissements-composantes de l'Université Paris-Saclay.

Romain SOUBEYRAN soutient ce projet, qui s'inscrit dans le rapprochement des établissements de Paris-Saclay.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le projet de groupement comptable entre l'ENS Paris-Saclay et CentraleSupélec, tel que présenté dans le document annexé.

3. Décret portant sur le changement de dénomination et d'adresse de l'École normale supérieure de Cachan – Vote

François TAVERNIER indique que ce décret officialise le changement de nom, déjà utilisé depuis deux ans.

Quant au changement d'adresse, il fait l'objet d'une notification relativement souple à l'échelle régionale car il rencontre un problème de dénomination des voies de circulation du plateau.

Didier TARAVELLA précise que la procédure de ratification du décret est relativement longue, car elle concerne le Conseil d'État.

Oscar JACQUOT regrette que l'article 8 ne fasse pas évoluer le principe de majorité absolue du conseil d'administration.

Carine JULIEN-RABANT rappelle que le principe de la majorité absolue entraîne une sous-représentativité des administrateurs élus par rapport aux administrateurs nommés, en contradiction avec l'impact des décisions du conseil d'administration sur la vie des agents de l'École.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité moins deux abstentions le projet statutaire, tel que présenté.

IV. Aspects pédagogiques et scientifiques

1. GIP Villebon-Georges Charpak – Vote

Claire LARTIGUE indique que l'ENS Paris-Saclay participe à ce GIP, qui a pour mission l'accompagnement des étudiants fragilisés. À ce titre, le GIP Villebon-Georges Charpak est un centre d'innovation pédagogique. L'intervention de l'École se concrétise par l'expérimentation d'activités pédagogiques de ses normaliens et par des possibilités d'enseignement.

Il est proposé de proroger le GIP pour une durée de cinq ans.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le projet d'avenant à la convention constitutive du GIP Institut Villebon-Georges Charpak, tel que présenté en séance.

2. Mission Intelligence Artificielle : point d'étape – Information

Nicolas VAYATIS est présent pour ce point.

Nicolas VAYATIS souligne qu'il s'agit d'un sujet d'actualité, qui concerne tous les secteurs de l'École. L'ENS Paris-Saclay s'y implique depuis plusieurs années, notamment dans le cadre du M2 MVA, dont l'attractivité s'est accrue depuis six ou sept ans. Il convient désormais de développer des projets en lien avec la formation et la recherche en IA au sein de l'École. C'est pourquoi Nicolas VAYATIS a été missionné par le président pour mener une réflexion sur un parcours IA pour les normaliens, développer les échanges avec les différents acteurs et valoriser les activités de l'École.

Il convient d'une part d'étendre la formation sur la totalité du cursus (M1 et M2) et, d'autre part, de proposer un parcours IA aux interfaces, dans tous les secteurs de l'École : sciences humaines et sociales, physique appliquée et sciences de l'éducation ainsi qu'un pôle d'expertise et formation à destination des administrations et des entreprises.

En outre, la chaire IDAML (Industrial Data Analytics & Machine Learning) permet de concrétiser le partenariat avec le monde industriel. Elle fait intervenir l'ENS Paris-Saclay, l'ENSIEE, le CEA et les sociétés ATOS et Bertin. Deux grandes entreprises françaises sont en cours d'intégration. L'équipe animée par Mathilde MOUGEOT, titulaire de la chaire,

sera complétée d'ici deux ans pour réunir une dizaine de personnes. Elle est adossée à deux équipes de recherche du CMLA sur des thématiques afférentes qui comprennent au total 35 personnes.

La chaire a d'ores et déjà développé des actions sur trois axes : la formation, la recherche et l'innovation.

Yann BARBAUX s'enquiert du positionnement de la chaire vis-à-vis de l'AMI 3IA.

Nicolas VAYATIS souligne que l'AMI 3IA réunit un grand nombre d'acteurs et manque aujourd'hui de visibilité sur sa gouvernance et ses relations avec les entreprises. Il paraît plus judicieux de privilégier les partenariats bilatéraux.

Gilles BLOCH indique que l'AMI 3IA a réuni en deux mois 17 membres de la ComUE qui ont affiché une volonté d'y participer. La recherche de financement constitue aujourd'hui un effort majeur.

Françoise THIBAUT rappelle que des chercheurs de l'ENS Paris-Saclay ont travaillé sur l'environnement informatique pour l'apprentissage humain. Il convient d'approcher les réseaux européens sur ce point.

La séance est suspendue de 11 heures 30 à 11 heures 40.

V. Aspects ressources humaines

1. Accompagnement nouveaux maîtres de conférences – Vote

Claire LARTIGUE indique que le dispositif permet de renforcer l'accompagnement des nouveaux maîtres de conférences afin de les soutenir dans leur effort de recherche, en leur accordant une décharge d'enseignement et une enveloppe financière de 2 500 euros.

Depuis 2017, un nouveau cadre réglementaire prévoit que les maîtres de conférences nouvellement recrutés soient accompagnés dans leur formation pendant leur année de stage avec une décharge de service. Ainsi, le dispositif proposé a été modifié, en répartissant différemment les heures de décharges. L'enveloppe financière a été doublée. De plus, le dispositif peut être prolongé pendant une année.

En outre, le tutorat est constitué de trois rencontres.

La titularisation est validée par l'ensemble de ces mesures.

Carine JULIEN-RABANT se félicite de ces mesures d'accompagnement. Elle s'enquiert de l'accès des formations pour les maîtres de conférences plus expérimentés. Elle suggère que les formations soient dispensées à l'extérieur de l'École.

Claire LARTIGUE souligne que les enseignants-chercheurs peuvent toujours se former. De plus, le dispositif prévoit que l'enseignant puisse se former durant cinq ans.

Françoise THIBAUT suggère de mener des actions pour que les maîtres de conférences affinent leurs connaissances sur les systèmes dans lesquels ils évoluent.

Pascale RIALLAND souhaite une politique dynamique de l'accompagnement des femmes qui apporterait davantage d'attractivité pour le recrutement des maîtres de conférences.

Pierre-Paul ZALIO signale que cet accompagnement RH s'accompagne nécessairement d'une évaluation, qu'il conviendra de préciser collégalement.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité moins une voix défavorable le projet d'accompagnement des nouveaux maîtres de conférences, tel que présenté dans le document annexé.

VI. Aspects budgétaires et financiers

1. Engagement décennal : demandes de dispense – Vote

François TAVERNIER indique que la commission de suivi de l'engagement décennal propose trois dispenses pour un total de 44 691 euros.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les 3 dispenses des sommes dues, telle que présentée dans le document annexé.

2. Tarifs – Vote

Cécile DURIEU indique que les tarifs 2018 comprennent désormais un nouveau tarif pour une conférence Edubim qui se déroulera en 2019.

De plus, il est précisé que le tarif du forum pour les stages organisés dans le cadre du master MVA est par participant et que dès que le tarif à la journée de la résidence hôtelière pour plusieurs nuits consécutives dépasse celui au mois, ce dernier est appliqué. *Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les tarifs, tels que présentés dans le document annexé.*

3. Sorties d'inventaire – Vote

Pierre-Paul ZALIO précise que le montant des biens sortis de l'inventaire s'élève à 59 011,15 euros

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les sorties d'inventaires, telles que présentées dans le document annexé.

VII. Conventions – Information

Pierre-Alain BOUCARD s'étonne du montant d'un million d'euros de la prestation « État de l'art en imagerie satellitaire ».

Pierre-Paul ZALIO rappelle que le CMLA est un des centres de recherche les plus avancés au monde dans le domaine du traitement de l'imagerie satellitaire.

VIII. Questions diverses

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 12 heures 10.

Le président du conseil d'administration

Pierre-Paul ZALIO

Document rédigé par la société Ubiquis – Tél. 01.44.14.15.16 – <http://www.ubiquis.fr> – infofrance@ubiquis.com